

EDMOND DE ROTHSCHILD REAL ESTATE SICAV

(une société d'investissement à capital variable de droit suisse de la catégorie « fonds immobiliers »)

Annnonce de cotation des actions A-CHF (les « Actions »)

émises contre droits de souscription dans le cadre de l'augmentation du capital du compartiment Edmond de Rothschild Real Estate SICAV - Swiss (« ERRES »)

Nom, constitution, siège et durée

Edmond de Rothschild Real Estate SICAV (la « SICAV ») a été constituée le 9 décembre 2010 sous la forme d'une société d'investissement à capital variable à gestion externe de la catégorie « fonds immobiliers » au sens des art. 36ss et 58ss de la Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 (LPCC). La SICAV a délégué son administration, sa gestion et sa distribution à CACEIS (Switzerland) SA, Nyon, en tant que direction de fonds. Celle-ci a délégué la gestion en investissement de la SICAV ainsi que la distribution exclusive des actions de la SICAV à Banque Privée Edmond de Rothschild SA, Genève. La Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne, agit en tant que banque dépositaire de la SICAV. La SICAV a été autorisée en date du 9 novembre 2010 par l'Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA). La SICAV a son siège à 1204 Genève, 18 rue de Hesse. La SICAV a été constituée pour une durée indéterminée.

Offre de souscription

En date du 30 janvier 2012, le Conseil d'administration de la SICAV a décidé de procéder à l'émission de maximum 1'000'000 actions d'ERRES. Avec cette émission, le nombre d'Actions est porté de 3 millions à 4 millions au maximum.

Les nouvelles Actions sont offertes en souscription aux détenteurs actuels d'Actions. Dans la mesure où les détenteurs actuels d'Actions n'exercent pas tous leurs droits de souscription, respectivement lorsqu'ils vendent tout ou partie de leurs droits de souscription, de nouveaux investisseurs pourront souscrire à cette augmentation de capital au prix de souscription mentionné ci-dessous, augmenté, le cas échéant, de la valeur des droits de souscription normalement nécessaires à cette acquisition.

Les Actions non souscrites ne seront pas émises et le montant de l'émission sera modifié en conséquence. ERRES se réserve le droit, après expiration du délai de souscription, de prendre les Actions non souscrites, afin de les placer aux meilleures conditions du marché avec la banque dépositaire ou des tiers.

Délai de souscription

du 12 au 23 mars 2012 (12h00). Les droits de souscription qui n'auront pas été exercés dans le délai de souscription seront caducs, sans valeur et sans compensation. L'exercice du droit de souscription est irrévocable.

Rapport de souscription

Un droit de souscription est attribué à chaque Action actuelle. 3 Actions actuelles donnent le droit de souscrire à 1 nouvelle Action d'ERRES contre paiement du prix en espèces.

Prix d'émission

CHF 104.34 par nouvelle action. Le prix d'émission a été fixé conformément au règlement de placement. Il est basé sur la valeur nette d'inventaire projetée au 31.03.2012 et comprend la commission d'émission, conformément au prospectus.

Attribution des droits de souscription

L'attribution des droits de souscription aura lieu le 9 mars 2012 (après la clôture du négoce). Les Actions seront négociés ex-droits de souscription à partir du 12 mars 2012.

Exercice des droits de souscription

Pour les investisseurs dont les Actions sont conservées en dépôt ouvert auprès d'une banque, les droits de souscription sont portés en compte directement. L'exercice du droit de souscription doit se faire selon les instructions de la banque dépositaire.

Négoce des droits de souscription

Les droits seront négociés à la SIX Swiss Exchange du 12 au 22 mars 2012. La valeur à laquelle est négocié le droit de souscription auprès de la SIX Swiss Exchange dépend des variations de l'offre et de la demande. Il n'y a aucune garantie que durant cette période un marché actif et dynamique se développe pour les droits de souscription. Le maintien du cours du droit de souscription ne peut être garanti.

Libération

2 avril 2012

Cotation / Négoce des Actions

La cotation de toutes les Actions devant être nouvellement émises selon le Standard pour les placements collectifs de capitaux de la SIX Swiss Exchange a été demandée et accordée pour le **lundi 2 avril 2012**. Le négoce est effectué

en CHF.

Résumé des principales conditions liées aux valeurs

Les principales conditions sont détaillées dans le prospectus d'émission, qui comprend les statuts et le règlement de placement approuvés par la FINMA ainsi que le prospectus.

Les derniers rapports annuel et semestriel de la SICAV font partie intégrante du prospectus dès leur publication. Ils y sont incorporés par référence.

Forme et matérialisation des Actions

Les Actions de ERRES sont au porteur. Les droits des titulaires des Actions de ERRES sont représentés chez l'intermédiaire financier de leur choix. Les Actions sont librement transférables, sous réserve des dispositions particulières applicables aux systèmes de règlement et de clearing. Les Actions de ERRES sont matérialisées par un certificat global technique déposé auprès de SIX SIS SA.

Les Actions de ERRES sont négociées à la SIX et la compensation se fait par l'intermédiaire de la SIX SIS S.A.

Restrictions de vente

Les restrictions générales de vente sont valables pour les pays concernés ainsi que les restrictions spéciales de vente aux Etats-Unis respectivement les « US Persons ».

Prospectus de cotation

Le prospectus de cotation, avec statuts et règlement intégrés tels qu'approuvés par la FINMA le 8 décembre 2010 et le 7 février 2012, est complété conformément aux exigences du Règlement de cotation.

Aucune modification importante n'a été apportée au prospectus de cotation précité entre le moment de sa publication et celui de la publication de l'annonce de cotation. Seul le prospectus de cotation fait foi pour la cotation.

Numéro de valeur et ISIN

	Actions d'ERRES	Droits de souscription
Numéro de valeur :	12423800	14879066
Code ISIN :	CH0124238004	CH0148790667

Prospectus / Information

Le prospectus de cotation avec statuts et règlement de placement intégrés, le prospectus simplifié, les rapports annuels et semestriels de la SICAV, une liste des achats et ventes effectués pour le compte de la SICAV au cours de l'exercice, ainsi que toute information complémentaire au sens de l'art. 41 du Règlement de cotation, peuvent être obtenus gratuitement auprès de la SICAV, rue de Hesse 18, 1204 Genève, ainsi que de CACEIS (Switzerland) SA, chemin de Précossy 7-9, 1260 Nyon.

Représentant agréé au sens de l'art. 43 du Règlement de cotation

Aux fins de la cotation des Actions, la SICAV a été assistée par Lenz & Staehelin, 30, Route de Chêne, 1211 Genève 17, agissant en tant que représentant au sens de l'art. 43 du Règlement de cotation.

Droit applicable / for

L'offre et la vente des Actions de ERRES en Suisse ou à partir de la Suisse sont régies par le droit suisse. Le for et le droit applicable se situent au siège de la SICAV à Genève.

La présente annonce de cotation ne constitue pas un prospectus de cotation au sens de l'art. 652a CO. Le prospectus de cotation, qui seul fait foi pour l'admission en Bourse, peut être obtenu sans frais auprès de la SICAV, à Genève.

Genève, le 12 mars 2012

Edmond de Rothschild Real Estate SICAV